

Membres en exercice : 11

Présents : BERTRAND Christine, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, RAYNOIRD-THAL Philippe

Arrivée de AUBREGAT Mireille à partir du point 2.b2

Absents excusés : CRESPI André, PINATEL Stéphane

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

La réunion du conseil se tient à nouveau dans la salle du conseil municipal, toutes précautions ont été prises afin de respecter les distanciations sociales

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
------------------------	-----------------------------------

1 Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2023 :

Monsieur Pégliion souhaite que soient retranscrites ses remarques rédigées ainsi :

Point 3 c : PIDAF : pas de remise en cause de l'utilité des travaux de la piste R17 mais incompréhension de Monsieur Pégliion sur les nouveaux travaux (voie déjà largement dimensionnée et aires de retournement existantes). Piste déjà largement utilisée par tous types de véhicules. Indication sur une autre utilisation des sommes engagées par la CCPV sur d'autres postes.

Point 7 : Information par Monsieur Pégliion sur la création d'une « association de propriétaires forestiers et agricoles privés ». Adhésion ouverte à tous les propriétaires privés quelle que soit la surface du terrain à cette association de défense de la chasse et de la ruralité.

Suite à ces remarques,

Le compte rendu est approuvé.

2 Budget :

a Approbation du Compte de la Gestion 2022 du budget assainissement et du Compte de la Gestion 2022 du budget principal dressés par Mr le Receveur Municipal.

b.1 Approbation du Compte Administratif 2022 du budget assainissement dressé par Mr le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 (M49)				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	55 985.85	50 617.58	+ 18 090.27	+ 12 722.00
INVESTISSEMENT	105 735.05	43 948.47	+ 89 450.76	+ 27 664.18
TOTAL DU BUDGET	161 720.90	94 566.05	+ 107 541.03	+ 40 386.16

Vote du Budget prévisionnel de l'assainissement 2023 :

Assainissement 2023 à l'unanimité (M49)	FONCTIONNEMENT		RECETTES	65 543.25 €
	DEPENSES			
	65 543.25 €			
	INVESTISSEMENT		RECETTES	193 612.65 €
	DEPENSES			
		193 612.65 €		
	TOTAL DU BUDGET		RECETTES	257 155.90 €
	DEPENSES			
		257 155.90 €		

b.2 Approbation du Compte Administratif 2022 du budget principal dressé par Mr le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022 (M14)				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	316 019.73	415 761.26	+ 243 685.85	+ 347 427.38
INVESTISSEMENT	108 828.48	2 316.71	+ 142 812.26	+ 36 300.49
TOTAL DU BUDGET	424 848.21	418 077.97	386 498.11	379 727.87

c Vote des taxes : reconduites à l'identique des années précédentes, soit :
 Taxe foncière bâtie : 28.46 % - Taxe foncière non bâtie : 56.31 % - Taxe d'habitation : 13.00 %

d Vote du Budget prévisionnel de la commune 2023 :

Commune 2023,	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
à l'unanimité : (M57)	560 427.38 €	560 427.38 €
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
	298 554.00 €	298 554.00 €
TOTAL DU BUDGET		
	DEPENSES	RECETTES
	858 981.38 €	858 981.38 €

e Subventions aux associations :
 4400€ avaient été attribués en 2022. Pour 2023, alors que toutes les demandes ne sont pas encore parvenues, il est proposé une enveloppe de 5500€ répartie comme suit :

	Subventions déposées à ce jour :	
	Demandé	Accordé
Avenir des Pallières	500.00 €	250.00 €
Comité des Fêtes	3 200.00 €	3 200.00 €
Comité des Fêtes (Noël)	500.00 €	500.00 €
Coopérative Scolaire	1 000.00 €	1 000.00 €
Line Country Dancers	500.00 €	(acquisition d'un ordinateur) 500.00 €
Radio Verdon	100.00 €	100.00 €
	Total	5 550.00 €

Le Conseil applique la règle établie depuis plusieurs années de pondérer la subvention donnée aux associations dont le siège social n'est pas à St Martin et dont la totalité des actions ne se déroule pas à St Martin.

3 Intercommunalité :

a Suite à un sondage – 23 familles intéressées : Création par le SIVOM de l'école des Pallières d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'été 2023 (10 juillet au 11 août) dans le cadre d'une prestation de services publics. Chacune des communes-membres participera au prorata des enfants participants, coût journée facturée par enfant : 31.86 €.

4 Cimetière :

a Demande de caveau + concession trentenaire par Mr Bruno de Boisgelin. Accordé. Tarif : caveau : 800.00 € et concession : 1 800.00 €.

5 Questions diverses :

a Eclairage public : rétablissement de l'éclairage public pendant la période estivale dans le centre ancien.

b Problème récurrent des lampadaires cassés au parking

c Départ des actuelles gérantes du Cercle du Progrès au 1^{er} novembre 2023 – Procédure à lancer pour appel à candidature.

d Déchets : au 1^{er} mai prochain, un seul contener pour les emballages et les papiers.

Au 1^{er} janvier 2024 : les biodéchets (fermentescibles, nourriture ...) ne seront plus acceptés dans les déchets ménagers et devront être triés à part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h



Saint-Martin
de Pallières
Le Maire
B. de BOISGELIN

la secrétaire de séance
C. Nardella